

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le règlement numéro RCA23-08-4 autorisant l'emprunt de 8 606 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation a été adopté par le Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à la séance ordinaire du 9 janvier 2024, et a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 5 février 2024.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du Citoyen de Saint-Laurent à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 30 mai 2024

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement